

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

ARRETE

Permissionnaire : **Monsieur Julien Dagicour**
416 rue Edouard Cannevel
76510 Saint Nicolas d'Aliermont

Autorisation sollicitée :

**L'ouverture du trottoir au droit de sa propriété 416 rue Edouard
Cannevel pour la réfection de son mur de clôture et raccord
d'enrobé en fin de chantier.**

- Vu la pétition de Monsieur Julien Dagicour en date du 27 novembre 2023,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,
- Vu le Code de la Voirie routière, et notamment son article L.113-2,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant que le pétitionnaire a sollicité l'équipe d'astreinte afin d'installer des barrières sur le trottoir le long de sa propriété pour empêcher les piétons de passer suite à l'affaissement de son mur de clôture courant juillet 2023. Depuis des barrières étaient mises en place en attendant les travaux,
- Considérant que rien ne s'oppose à la demande du pétitionnaire,

ARRETONS

Article 1 Le pétitionnaire est autorisé à ouvrir proprement le trottoir au droit de sa propriété pour la réfection de son mur de clôture. Il devra faire un raccord d'enrobé suivant les prescriptions jointes,

Article 2 Le pétitionnaire maintiendra la signalisation mise en place depuis le 28 juillet 2023 jusqu'au terme du chantier,

Article 3 Le pétitionnaire veillera à signaler aux piétons qu'aucun passage piéton ne pourra se faire le long de la propriété objet des travaux et qu'ils devront traverser aux passages protégés situés de part et d'autre,

Article 4 Il ne pourra être apporté aucun obstacle au libre cours des eaux.

Article 5 Les conditions spéciales à observer sont les suivantes :

- L'autorisation accordée depuis 28 juillet 2023 est maintenue, et ce pour la durée du chantier,
- Le titulaire de la présente autorisation est responsable, tant vis-à-vis des tiers que de la commune, des accidents qui pourraient résulter de ses installations.

Fait à Saint Nicolas d'Aliermont, le 26 janvier 2024

Le Maire
Blandine Lefebvre

